



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R76-2016-191

PUBLIÉ LE 28 OCTOBRE 2016

# Sommaire

## Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-08-012 - 01-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter -Eezzaimi Driss (1 page)	Page 4
R76-2016-06-09-009 - 02-DRAAF LRMP -ARDC dossier autorisation d'exploiter - Jacquemin Baptiste (1 page)	Page 6
R76-2016-06-16-021 - 03-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Scea de Labroue (1 page)	Page 8
R76-2016-06-08-013 - 04-DRAAF LRMP -ARDC dossier autorisation d'exploiter- Splimont Eric (1 page)	Page 10
R76-2016-06-22-002 - 05-DRAAF LRMP-ARDC dossier autorisation d'exploiter- Laporte Nicolas (1 page)	Page 12
R76-2016-06-22-003 - 06-DRAAF LRMP -ARDC dossier autorisation d'exploiter - SCEA SAINTE COLOMBE (1 page)	Page 14
R76-2016-07-04-004 - 07-DRAAF LRMP -ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC FONTAULIER (1 page)	Page 16
R76-2016-06-09-010 - 08-DRAAF LRMP -ARDC dossier autorisation d'exploiter - Lagriffoul Lucette (1 page)	Page 18
R76-2016-06-09-011 - 09-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Zenon Christelle (1 page)	Page 20
R76-2016-06-09-012 - 10-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter -Moschetta Claire-Marie (1 page)	Page 22
R76-2016-06-16-022 - 11-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Capela Cindy (3 pages)	Page 24
R76-2016-09-05-004 - 12-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Gaec Genibrel n° enregistrement 011-16-00011-01 (1 page)	Page 28
R76-2016-09-30-005 - 13-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Gaec Genibrel n° enregistrement 011-16-00011-02 (1 page)	Page 30
R76-2016-09-05-005 - 14-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Gaec Genibrel n° enregistrement 011-16-00011-03 (1 page)	Page 32
R76-2016-07-15-002 - 15-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Scaglia Chantal (1 page)	Page 34
R76-2016-06-22-004 - 16-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Esteve Louis (1 page)	Page 36
R76-2016-06-21-005 - 17-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Earl du Basgirou (1 page)	Page 38
R76-2016-06-25-001 - 18-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Scea Saint Leu (1 page)	Page 40

R76-2016-06-20-007 - 19-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Earl Bouchard (1 page)	Page 42
R76-2016-07-04-005 - 20-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - FD Paysages (1 page)	Page 44
R76-2016-06-22-005 - 21-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Sourbier Mathieu (2 pages)	Page 46
R76-2016-06-22-006 - 22-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Dupuy Jean Pierre (2 pages)	Page 49
R76-2016-06-10-006 - 23-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Earl du Petit Caunac (2 pages)	Page 52
R76-2016-06-10-007 - 24-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Earl de Biscans (2 pages)	Page 55
R76-2016-06-22-007 - 25-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Dupuy Fabrice (2 pages)	Page 58

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-08-012

01-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter -Eezzaimi Driss

*01-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter -Eezzaimi Driss.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne -*

PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

*Direction Départementale  
des Territoires de la Haute-Garonne*  
SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

Toulouse, le 8 juin 2016

Affaire suivie par :  
Nom : Mme LOMBARD Sabine  
Mail : sabine.lombard@haute-garonne.gouv.fr  
Tél. : 05-61-10-60-74

Monsieur EZZAÏMI Driss  
1 Allée de la Tinée  
31770 COLOMIERS

**OBJET:**  
Contrôle des structures  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 02/06/2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 0,25 ha situé sur la commune du Fousseret.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 02/06/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/128**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **02/10/2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, en Haute-Garonne, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur empêché,  
Le Chef du Service Economie Agricole



Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-09-009

02-DRAAFLRMP -ARDC dossier autorisation d'exploiter  
- Jacquemin Baptiste

*02-DRAAFLRMP -ARDC dossier autorisation d'exploiter - Jacquemin Baptiste.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne -*

PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

*Direction Départementale  
des Territoires de la Haute-Garonne*  
SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

Toulouse, le 9 juin 2016

Affaire suivie par :  
Nom : Mme LOMBARD Sabine  
Mail : [sabine.lombard@haute-garonne.gouv.fr](mailto:sabine.lombard@haute-garonne.gouv.fr)  
Tél. : 05-61-10-60-74

Monsieur JACQUEMIN Baptiste  
6 Chemin des Voutes  
31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

**OBJET:**  
Contrôle des structures  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 07/06/2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 0,09 ha situé sur la commune du Boulogne sur Gesse.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 07/06/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/131**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **07/10/2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, en Haute-Garonne, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur empêché,  
Le Chef du Service Economie Agricole

  
Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-16-021

03-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - Scea de Labroue

*03-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Scea de Labroue.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne -*



PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

*Direction Départementale  
des Territoires de la Haute-Garonne*  
SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

Toulouse, le 16 juin 2016

Affaire suivie par :  
Nom : Mme LOMBARD Sabine  
Mail : [sabine.lombard@haute-garonne.gouv.fr](mailto:sabine.lombard@haute-garonne.gouv.fr)  
Tél. : 05-61-10-60-74

**Monsieur Le Gérant**  
**SCEA de LABROUE**  
**Labroue**  
**2255 Route de Toulouse**  
**31870 BEAUMONT SUR LEZE**

**OBJET:**  
**Contrôle des structures**  
**Accusé de réception d'un dossier complet de**  
**demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur le Gérant,

J'accuse réception le **14/06/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter. Cette dernière porte sur l'installation de Fanny Campagne au sein de la SCEA de Labroue qui exploite 73,1539 ha situés sur les communes de Beaumont-sur-Lèze, Lagrace-Dieu, Miremont et Muret.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 14/06/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/142**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **14/10/2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, en Haute-Garonne, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur empêché,  
Le Chef du Service Economie Agricole

  
Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-08-013

04-DRAAF LRMP -ARDC dossier autorisation  
d'exploiter- Splimont Eric

*04-DRAAF LRMP -ARDC dossier autorisation d'exploiter- Splimont Eric.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne -*

PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

*Direction Départementale  
des Territoires de la Haute-Garonne*  
SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

Toulouse, le 8 juin 2016

Affaire suivie par :  
Nom : Mme LOMBARD Sabine  
Mail : [sabine.lombard@haute-garonne.gouv.fr](mailto:sabine.lombard@haute-garonne.gouv.fr)  
Tél. : 05-61-10-60-74

**Monsieur SPILMONT Eric**  
**8, Route des Pyrénées**  
**31370 POUCHARAMET**

**OBJET:**  
Contrôle des structures  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 03/06/2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 19,9191 ha situés sur la commune de Rieumes.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 03/06/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/161**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **03/10/2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, en Haute-Garonne, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur empêché,  
Le Chef du Service Economie Agricole



Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-22-002

05-DRAAF LRMP-ARDC dossier autorisation d'exploiter-  
Laporte Nicolas

*05-DRAAF LRMP-ARDC dossier autorisation d'exploiter- Laporte Nicolas.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne -*

PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

*Direction Départementale  
des Territoires de la Haute-Garonne*  
SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

Toulouse, le 22 juin 2016

Affaire suivie par :  
Nom : Mme LOMBARD Sabine  
Mail : [sabine.lombard@haute-garonne.gouv.fr](mailto:sabine.lombard@haute-garonne.gouv.fr)  
TéL. : 05-61-10-60-74

**Monsieur LAPORTE Nicolas**

**31350 CIADOUX**

**OBJET:**  
Contrôle des structures  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le **14/06/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 2,09 ha situés sur la commune de Ciadoux.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 14/06/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/170**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **14/10/2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, en Haute-Garonne, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur empêché,  
Le Chef du Service Economie Agricole

  
Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-22-003

06-DRAAF LRMP -ARDC dossier autorisation d'exploiter  
- SCEA SAINTE COLOMBE

*06-DRAAF LRMP -ARDC dossier autorisation d'exploiter - SCEA SAINTE COLOMBE.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne -*

PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

*Direction Départementale  
des Territoires de la Haute-Garonne*  
SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

Toulouse, le 22 juin 2016

Affaire suivie par :  
Nom : Mme LOMBARD Sabine  
Mail : [sabine.lombard@haute-garonne.gouv.fr](mailto:sabine.lombard@haute-garonne.gouv.fr)  
Tél. : 05-61-10-60-74

**Madame AGAR Virginie, Gérante**  
**SCEA de SAINTE-COLOMBE**  
**Sainte Colombe**  
**31450 BAZIEGE**

**OBJET:**  
Contrôle des structures  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter

Madame la Gérante,

J'accuse réception le **06/06/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter. Cette dernière porte sur l'installation de Virginie Agar au sein de la SCEA de Sainte-Colombe qui exploite 94,5018 ha situés sur la commune de Baziege.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 06/06/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/172**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **06/10/2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, en Haute-Garonne, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

Je vous prie d'agréer, Madame la Gérante, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur empêché,  
Le Chef du Service Economie Agricole



Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-04-004

07-DRAAF LRMP -ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - GAEC FONTAULIER

*07- -ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC FONTAULIER  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne -*



PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires  
Service Economie Agricole

Toulouse, le 4 juillet 2016

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD  
Tél. : 05-61-10-60-74  
Courriel : sabine.lombard  
@haute-garonne.gouv.fr

Monsieur le Gérant  
GAEC FONTAUTIER  
Lieu dit Fantautier  
31460 AURIAC SUR VENDINELLE

OBJET: Contrôle des structures -  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter et attestation en  
cas d'accord tacite

Monsieur le Gérant,

J'accuse réception le **09/06/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de  
13,2265 ha situés sur les communes d'Auriac sur Vendinelle et du Faget

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 09/06/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/180**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois soit le **09/10/2016**,  
l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la  
pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de  
l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant,  
l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour  
information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier.  
Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les  
mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article  
R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite**  
telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III  
section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour  
bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation  
d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agrèer, Monsieur le Gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur empêché,  
Le Chef du Service Economie Agricole



Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-09-010

08-DRAAF LRMP -ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - Lagriffoul Lucette

*08-DRAAF LRMP -ARDC dossier autorisation d'exploiter - Lagriffoul Lucette  
- signé par M. le directeur départemental des territoires du Tarn -*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DU TARN

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Albi, le 9 juin 2016

Service économie agricole et forestière

A l'attention de

Bureau des exploitations agricoles,  
de la forêt et de la chasse

**Madame Lucette LAGRIFFOUL**  
En Julio

Dossier suivi par : Gilles LUQUE  
gilles.luque@tarn.gouv.fr  
Tél. : 05.81.27.59.39  
Fax : 05 81 27 51 07

81700 PUYLAURENS

Objet : Contrôle des structures  
Accusé de réception d'un dossier complet de demande  
d'autorisation d'exploiter

Madame,

J'accuse réception le 9 juin 2016 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 54.85 ha SAU, terres situées sur les communes de PRADES et de PUYLAURENS.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception de votre demande : **26/05/2016**
- numéro d'enregistrement : **n°1466**

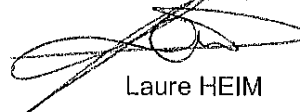
En l'absence de réponse de l'administration le **26/09/2016**, votre demande sera tacitement acceptée, ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,  
Le chef du service économie agricole  
et forestière



Laure HEIM

Visites et appels téléphoniques uniquement le matin de 9 h à 11 h 30

DDT - 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09 - Téléphone : 05 81 27 50 01 ~ fax : 05 81 27 51 07

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-09-011

09-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - Zenon Christelle

*09-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Zenon Christelle  
- signé par M. le directeur départemental des territoires du Tarn -*

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service économie agricole et forestière

Bureau des exploitations agricoles,  
de la forêt et de la chasse

Dossier suivi par : Gilles LUQUE  
gilles.luque@tarn.gouv.fr  
Tél. : 05.81.27.59.39  
Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le 9 juin 2016

A l'attention de

**Madame Christel ZENON**  
La Combe

81120 SAINT-LIEUX-LAFENASSE

Objet : Contrôle des structures  
Accusé de réception d'un dossier complet de demande  
d'autorisation d'exploiter

Madame,

J'accuse réception le 9 juin 2016 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 10,58 ha SAU, terres situées sur la commune de SAINT-LIEUX-LAFENASSE.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception de votre demande : **08/06/2016**
- numéro d'enregistrement : **n°1467**

En l'absence de réponse de l'administration le **08/10/2016**, votre demande sera tacitement acceptée, ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,  
Le chef du service économie agricole  
et forestière



Laure HEIM

Visites et appels téléphoniques uniquement le matin de 9 h à 11 h 30

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-09-012

10-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter -Moschetta Claire-Marie

*10 - ARDC dossier autorisation d'exploiter -Moschetta Claire-Marie  
- signé par M. le directeur départemental des territoires du Tarn -*

**DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Albi, le 9 juin 2016

Service économie agricole et forestière

A l'attention de

Bureau des exploitations agricoles,  
de la forêt et de la chasse

**Madame Claire-Marie MOSCHETTA**  
Mas del Sol

Dossier suivi par : Gilles LUQUE  
gilles.luque@tarn.gouv.fr  
Tél. : 05.81.27.59.39  
Fax : 05 81 27 51 07

46100 CAMBES

Objet : Contrôle des structures  
Accusé de réception d'un dossier complet de demande  
d'autorisation d'exploiter

Madame,

J'accuse réception le 9 juin 2016 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 33.72 ha SAU, terres situées sur la commune de CASTELNAU-DE-MONTMIRAL.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception de votre demande : **02/06/2016**
- numéro d'enregistrement : **n°1468**

En l'absence de réponse de l'administration le **02/10/2016**, votre demande sera tacitement acceptée, ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,  
Le chef du service économie agricole  
et forestière



Laure HEIM

Visites et appels téléphoniques uniquement le matin de 9 h à 11 h 30

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-16-022

11-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - Capela Cindy

*11- ARDC dossier autorisation d'exploiter - Capela Cindy  
- signé par M. le directeur départemental des territoires des Pyrénées Orientales -*



## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
Des Pyrénées Orientales  
Service Economie Agricole

Unité Installations, Structures,  
Droit

Horaires d'ouverture au public

9 h - 11 h  
14 h - 16 h

Accueil du public situé :  
19 avenue de Grande Bretagne  
66000 Perpignan

Dossier suivi par :  
Sophie Paillissé

Tel : 04 68 51 95 13

Mel :  
sophie.paillisse@pyrenees-  
orientales.gouv.fr

Perpignan, le 16 juin 2016

CAPELA CINDY  
5 avenue des platanes  
66720 Lansac

OBJET : Contrôle des structures agricoles / Demande d'autorisation préalable d'exploiter

### Accusé de réception du dossier complet

N° d'enregistrement : 66-16-0022

Date d'enregistrement : 13/06/16

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Demandeur : CAPELA CINDY**

**Associés exploitants (sociétés) : NC**

**SAU pondérée initiale : 0**

**Demande : 4 ha 67 a 86 ca de vignes hors VDN (détail en annexe)**

**SAU pondérée objet de la demande : 10,29**

Le dossier est complet, il a été enregistré sous le numéro 66-16-0022 le 13/06/16.

J'appelle votre attention sur le fait que si votre demande est consécutive à une publicité déjà réalisée ou est concurrente à une autre demande déjà présentée **vous devez impérativement le signaler** en indiquant les références du dossier ou de la publicité.

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎+33 (0)4.68.38.12.34

horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Fax : ☎+33 (0)4.68.38.11.29

Renseignements :

☞ INTERNET : [www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)

☞ COURRIEL : [ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr)

En application de l'article R331-4 du CRPM, je fais procéder à la publicité de la demande d'autorisation d'exploiter dans les conditions prévues à l'article D331-4-1 du CRPM (affichage en mairie des communes concernées durant 1 mois et sur le site internet de la Préfecture).

Si la CDOA est saisie de votre dossier ou en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s), vous en serez avisé par courrier.

La date d'enregistrement mentionnée ci-dessus constitue le départ du délai de 4 mois, au-delà duquel, si aucune décision ne vous a été notifiée, vous bénéficierez d'une décision implicite d'acceptation conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Si nécessaire, ce délai pourra être fixé à 6 mois par décision motivée. Dans ce cas vous en serez avisé par courrier recommandé dans les meilleurs délais et avant le 13/10/16.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse. Je vous informe qu'une attestation de décision implicite d'acceptation pourra également vous être délivrée sur demande adressée à la DDTM des Pyrénées Orientales.

Restant à votre disposition si vous avez besoin de renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer,  
Le Chef du Service de l'Economie Agricole,



**Didier THOMAS**

## Annexe de l'accusé de réception du dossier complet

**Demandeur : CAPELA CINDY**

**N° d'enregistrement : 66-16-0022**

**Date d'enregistrement : 13/06/16**

Commune	Nom du propriétaire	Références cadastrales	Somme - Superficie (en ha)
LANSAC	CAPELA JOSEPH	A186	1,5401
		A557	0,47
		A645	1
		A649	0,497
		A650	0,4675
		A651	0,089
		A652	0,261
		A670	0,354
<b>Total Résultat</b>			<b>4,6786</b>

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-05-004

12-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - Gaec Genibrel n° enregistrement  
011-16-00011-01

*12- ARDC dossier autorisation d'exploiter - Gaec Genibrel n° enregistrement 011-16-00011-01.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer de l'Aude -*



PREFET DE L'AUDE

Carcassonne, le 05 septembre 2016

Direction Départementale  
des Territoires et  
de la Mer de l'Aude

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
à

Service Economie  
Agricole et  
Développement Rural

GAEC GENIBREL  
Domaine de Genibrel

**11240 - MONTHAUT**

**Contrôle des structures**

Affaire suivie par : Elisabeth BURAIIS - Géraldine DEVEAU – SEADR

Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41

Courriel : [elisabeth.burais@aude.gouv.fr](mailto:elisabeth.burais@aude.gouv.fr) [geraldine.deveau@aude.gouv.fr](mailto:geraldine.deveau@aude.gouv.fr)

**OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter - Accusé de réception d'un dossier complet**

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le **26/04/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **118,44 ha** situés sur les communes de **BELLEGARDE DU RAZES, ESCUEILLES ET SAINT JUST, CAUDEVAL, LIGNAIROLLES et MONTHAUT.**

L'exploitant antérieur ou preneur en place, tel qu'indiqué dans votre demande, est :  
**- la SCEA GENIBREL sise à 11240 - MONTHAUT**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **26/04/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0011-01**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du « **26/08/2016** ».

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus.**

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite**, telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

horaires d'ouverture :  
8 h. 30 – 12 heures  
14 heures – 16 h.30  
16 heures le vendredi

DDTM de l'Aude  
CS 40001  
105 Bd Barbès  
11838 CARCASSONNE  
CEDEX

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer,  
Le Chef de Service,

Patrick FAYOLLE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-30-005

13-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - Gaec Genibrel n° enregistrement  
011-16-00011-02

*13 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Gaec Genibrel n° enregistrement 011-16-00011-02.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer de l'Aude -*



PREFET DE L'AUDE

Carcassonne, le 30 septembre 2016

Direction Départementale  
des Territoires et  
de la Mer de l'Aude

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
à

Service Economie  
Agricole et  
Développement Rural

GAEC GENIBREL  
Domaine de Genibrel

11240 - MONTHAUT

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAIIS - Géraldine DEVEAU – SEADR

Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41

Courriel : [elisabeth.burais@aude.gouv.fr](mailto:elisabeth.burais@aude.gouv.fr) [geraldine.deveau@aude.gouv.fr](mailto:geraldine.deveau@aude.gouv.fr)

**OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter - Accusé de réception d'un dossier complet  
annule et remplace l'accusé de réception d'un dossier complet du 05/092016**

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le **26/04/2016** de votre dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **32,65 ha** situés sur les communes de **BELLEGARDE DU RAZES** et **ESCUEILLENS ET SAINT JUST**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place, tel qu'indiqué dans votre demande, est :

- **PEARL DE DURAND** sise à **11240 - BELLEGARDE DU RAZES**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **26/04/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0011-02**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du « **26/08/2016** ».

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite, telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

horaires d'ouverture :  
8 h. 30 – 12 heures  
14 heures – 16 h.30  
16 heures le vendredi

DDTM de l'Aude  
CS 40001  
105 Bd Barbès  
11838 CARCASSONNE  
CEDEX

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer,  
Le Chef de Service,

Patrick FAYOLLE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-05-005

14-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - Gaec Genibrel n° enregistrement  
011-16-00011-03

*14 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Gaec Genibrel n° enregistrement 011-16-00011-03.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer de l'Aude -*





PREFET DE L'AUDE

Carcassonne, le 05 septembre 2016

Direction Départementale  
des Territoires et  
de la Mer de l'Aude

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
à

Service Economie  
Agricole et  
Développement Rural

GAEC GENIBREL  
Domaine de Genibrel

11240 - MONTHAUT

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAI - Géraldine DEVEAU – SEADR

Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41

Courriel : [elisabeth.burais@aude.gouv.fr](mailto:elisabeth.burais@aude.gouv.fr) [geraldine.deveau@aude.gouv.fr](mailto:geraldine.deveau@aude.gouv.fr)

**OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter - Accusé de réception d'un dossier complet**

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le **26/04/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **29,49 ha** situés sur les communes d'**ALAIGNE** et **MONTHAUT**.

Les biens demandés sont déclarés, par le demandeur, comme « **libres de toute occupation** »

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **26/04/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0011-03**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du « **26/08/2016** ».

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**horaires d'ouverture :**

8 h. 30 – 12 heures

14 heures – 16 h.30

16 heures le vendredi

Après publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite**, telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

DDTM de l'Aude  
CS 40001  
105 Bd Barbès  
11838 CARCASSONNE  
CEDEX

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer,  
**Le Chef de Service,**

**Patrick FAYOLLE**

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-15-002

15-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - Scaglia Chantal

*15-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Scaglia Chantal.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne -*

PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires  
Service Economie Agricole

Toulouse, le 4 juillet 2016

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD  
Tél. : 05-61-10-60-74  
Courriel : sabine.lombard  
@haute-garonne.gouv.fr

Madame SCAGLIA Chantal  
Beaugard  
31450 MONTBRUN-LAURAGAIS

OBJET: Contrôle des structures -  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter et attestation en  
cas d'accord tacite

Madame,

J'accuse réception le **23/06/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de  
14,3294 ha situés sur la commune de Montbrun-Lauragais.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 23/06/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/119**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois soit le **23/10/2016**,  
l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la  
pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de  
l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant,  
l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour  
information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier.  
Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les  
mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article  
R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

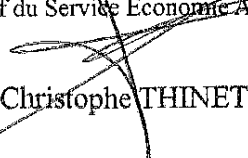
Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite**  
telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III  
section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour  
bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation  
d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur empêché,  
Le Chef du Service Economie Agricole



Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-22-004

16-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - Esteve Louis

*16-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Esteve Louis.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne -*

PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

*Direction Départementale  
des Territoires de la Haute-Garonne*  
SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

Toulouse, le 22 juin 2016

Affaire suivie par :  
Nom : Mme LOMBARD Sabine  
Mail : [sabine.lombard@haute-garonne.gouv.fr](mailto:sabine.lombard@haute-garonne.gouv.fr)  
Tél. : 05-61-10-60-74

**Monsieur ESTEVE Louis**  
**7 rue du Petit Barry**  
**31270 CUGNAUX**

**OBJET:**  
Contrôle des structures  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le **21/06/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 13,7984 ha situés sur la commune de Cugnaux.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 21/06/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/152**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **21/10/2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

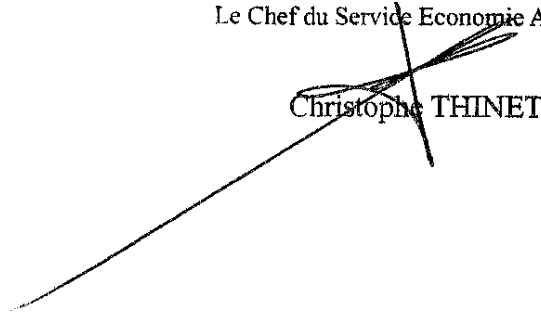
Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, en Haute-Garonne, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur empêché,  
Le Chef du Service Economie Agricole

  
Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-21-005

17-DRAAF LRMP - ARDCdossier autorisation d'exploiter  
- Earl du Basgirou

*17-DRAAF LRMP - ARDCdossier autorisation d'exploiter - Earl du Basgirou.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne -*

PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

*Direction Départementale  
des Territoires de la Haute-Garonne*  
SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

Toulouse, le 21 juin 2016

Affaire suivie par :

Nom : Mme LOMBARD Sabine

Mail : [sabine.lombard@haute-garonne.gouv.fr](mailto:sabine.lombard@haute-garonne.gouv.fr)

Tél. : 05-61-10-60-74

**Madame La Gérante**

**EARL du BAS GIROU**

**1143 Route de Castelnau**

**31380 VILLARIES**

**OBJET:**

**Contrôle des structures**

**Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur le Gérant,

J'accuse réception le **17/06/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter qui porte sur la réunion des exploitations de l'EARL du BAS GIROU (Mme DOAZAN Marie-Balndine) exploitant 129,4939 ha et de Monsieur THERON François mettant en valeur 39,5701 ha situées sur les communes de Villaries, Labastide-Saint-Sernin, Bouloc, Bazus, Vaquières et Gargas.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 17/06/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/157**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **17/10/2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, en Haute-Garonne, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur empêché,  
Le Chef du Service Economie Agricole

  
Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-25-001

18-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - Scea Saint Leu

*18 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Scea Saint Leu.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne -*



PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

*Direction Départementale  
des Territoires de la Haute-Garonne*  
SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

Toulouse, le 25 juin 2016

Affaire suivie par :  
Nom : Mme LOMBARD Sabine  
Mail : [sabine.lombard@haute-garonne.gouv.fr](mailto:sabine.lombard@haute-garonne.gouv.fr)  
Tél. : 05-61-10-60-74

**Monsieur DUBAC Vincent, Gérant**  
**SCEA SAINT LEU**  
**31 Route de Nailloux**  
**31560 SAINT LEU**

**OBJET:**  
Contrôle des structures  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur le Gérant,

J'accuse réception le **22/06/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter. Cette dernière porte sur l'installation de Vincent Dubac au sein de la SCEA de Saint Leu qui exploite 130,8215 ha situés sur les communes de Saint-Léon, Ayguesives et Noueilles.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 22/06/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/162**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **22/10/2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, en Haute-Garonne, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur empêché,  
Le Chef du Service Economie Agricole

  
Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-20-007

19-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'  
exploiter - Earl Bouchard

*19 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Earl Bouchard.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne -*

PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

*Direction Départementale  
des Territoires de la Haute-Garonne*  
SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

Toulouse, le 20 juin 2016

Affaire suivie par :  
Nom : Mme LOMBARD Sabine  
Mail : [sabine.lombard@haute-garonne.gouv.fr](mailto:sabine.lombard@haute-garonne.gouv.fr)  
Tél. : 05-61-10-60-74

**Monsieur Le Gérant**  
**EARL BOUCHARD**  
**580 Route du Maquis**  
**31370 LAUTIGNAC**

**OBJET:**  
Contrôle des structures  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur le Gérant,

J'accuse réception le **16/06/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 26,7470 ha situés sur la commune de Saveres.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 16/06/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/167**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **16/10/2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

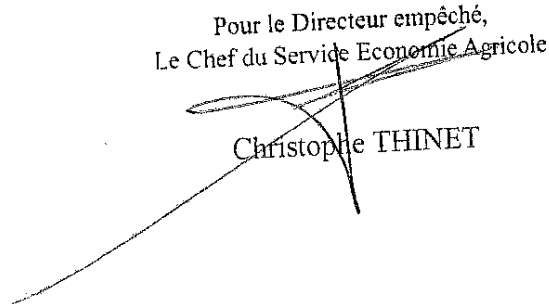
Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, en Haute-Garonne, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur empêché,  
Le Chef du Service Economie Agricole

  
Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-04-005

20-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - FD Paysages

*20-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - FD Paysages.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne -*

PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires  
Service Economie Agricole

Toulouse, le 4 juillet 2016

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD  
Tél. : 05-61-10-60-74  
Courriel : sabine.lombard  
@haute-garonne.gouv.fr

Monsieur DUFOUR Florent  
Gérant de la FD PAYSAGES  
19 avenue des Pyrénées  
31190 PUYDANIEL

OBJET: Contrôle des structures -  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter et attestation en  
cas d'accord tacite

Monsieur le Gérant,

J'accuse réception le **20/06/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 1,0705 ha situé sur la commune de Caujac.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 20/06/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/187**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois soit le **20/10/2016**, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.  
Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agrée, Monsieur le Gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur empêché,  
Le Chef du Service Economie Agricole

Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-22-005

21-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - Sourbier Mathieu

*21-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Sourbier Mathieu.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction  
Départementale  
des Territoires

Service  
de l'économie agricole

Bureau  
des exploitations agricoles  
et de la ruralité

Montauban, le 22 juin 2016

Le Directeur Départemental des Territoires

à

Monsieur SOURBIER Mathieu

Fontayres

82120 LACHAPELLE

objet : Contrôle des structures.

Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80

courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 20 juin 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter 15,2300 ha situés sur la commune de : MANSONVILLE.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **20 juin 2016**
- Numéro d'enregistrement : **8220160098**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois, soit le **20 octobre 2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) n'est plus systématique : si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) déposée(s) en concurrence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,  
Le Chef du bureau  
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN  
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr  
horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h-12h/14h-17h (sauf vendredi 16h)

<b>Commune</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Exploitant antérieur ou Preneur en place</b>
MANSONVILLE	15,2300	Labordeneuve A 438 à 445, 451, 459 à 462, 615, 677, 679 et 681	GACHIES Sandrine	GACHIES Sandrine



Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-22-006

22-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - Dupuy Jean Pierre

*22-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Dupuy Jean Pierre.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction  
Départementale  
des Territoires

Service  
de l'économie agricole

Bureau  
des exploitations agricoles  
et de la ruralité

Montauban, le 22 juin 2016

Le Directeur Départemental des Territoires

à

Monsieur DUPUY Jean-Pierre

Le Tillet

82500 ESPARSAC

objet : Contrôle des structures.

Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80

courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 13 juin 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter 1,3970 ha situés sur la commune de : BEAUMONT DE LOMAGNE.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **13 juin 2016**
- Numéro d'enregistrement : **8220160106**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois, soit le **13 octobre 2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) n'est plus systématique : si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) déposée(s) en concurrence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,  
Le chef du bureau  
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

<b>Commune</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Exploitant antérieur ou Preneur en place</b>
BEAUMONT DE LOMAGNE	1,3970	Grand Madu ZL 50, 51 et 53	MARROU Marie-Louise	MARROU Marie-Louise

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-10-006

23-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter -Earl du Petit Caunac

*23-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter -Earl du Petit Caunac.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction  
Départementale  
des Territoires

Service  
de l'économie agricole

Bureau  
des exploitations agricoles  
et de la ruralité

Montauban, le 10 juin 2016

Le Directeur Départemental des Territoires

à

EARL DU PETIT CAUNAC  
Madame VARLET Chantal  
39 rue Joseph Flamens  
82100 CASTELSARRASIN

objet : Contrôle des structures.

Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80

Madame,

J'accuse réception le 8 juin 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter 102,0667 ha situés sur les communes de : ANGEVILLE, CAUMONT et SAINT ARROUMEX.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **8 juin 2016**
- Numéro d'enregistrement : **8220160109**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois, soit le **8 octobre 2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) n'est plus systématique : si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) déposée(s) en concurrence.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,  
Le chef du bureau  
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
ANGEVILLE	82,6512	A 254, 282, 286, 296, 311, 314, 315, 326, 356, 357, 362, 395, 399 à 401, 404 à 406, 432, 440, 620, 622, 651 à 664, 668 à 670, 682, 695 à 698, 700, 701, 772 à 776, C 235, 741 et 927	ALIBERT Maurice et Josette	ALIBERT Josette
CAUMONT	5,6361	WA 4, 14, 15 et 19	ALIBERT Maurice et Josette	ALIBERT Josette
SAINT ARROUMEX	10,4874	WB 107 et 108	ALIBERT Maurice et Josette	ALIBERT Josette
SAINT ARROUMEX	3,2920	WB 101, 102 et 105	Indivision FOSSALUZZA	ALIBERT Josette

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-10-007

24-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - Earl de Biscans

*24-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Earl de Biscans.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction  
Départementale  
des Territoires

Service  
de l'économie agricole

Bureau  
des exploitations agricoles  
et de la ruralité

Montauban, le 10 juin 2016

Le Directeur Départemental des Territoires

à

EARL DE BISCANS

Monsieur MARTINET François

Biscans

82500 ESCAZEUX

objet : Contrôle des structures.

Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80

Monsieur,

J'accuse réception le 9 juin 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter 25,2375 ha situés sur la commune de : ESCAZEUX.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **9 juin 2016**
- Numéro d'enregistrement : **8220160110**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois, soit le **9 octobre 2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) n'est plus systématique : si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) déposée(s) en concurrence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,  
Le chef du bureau  
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE



Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
ESCAZEAUX	9,5165	B 113, 325, 588, 589 et C 947	BAYSSE Solange	EARL LA CASSAGNOLE (LAYMAJOUX Michel)
ESCAZEAUX	15,0218	B 326, 327, 328, 636 et C 949, 106, 953, 1046	CAVAREC Raymonde	EARL LA CASSAGNOLE (LAYMAJOUX Michel)
ESCAZEAUX	0,6992	C 94 et 143	LAYMAJOUX Michel	EARL LA CASSAGNOLE (LAYMAJOUX Michel)

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-22-007

25-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - Dupuy Fabrice

*25-DRAAF LRMP - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Dupuy Fabrice.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires du Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction  
Départementale  
des Territoires

Service  
de l'économie agricole

Bureau  
des exploitations agricoles  
et de la ruralité

Montauban, le 22 juin 2016

Le Directeur Départemental des Territoires

à

Monsieur DUPUY Fabrice  
30 chemin du Négrau  
82120 LAVIT

objet : Contrôle des structures.

Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80

courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 17 juin 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter 0,9825 ha situés sur la commune de : LAVIT.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **17 juin 2016**
- Numéro d'enregistrement : **8220160115**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois, soit le **17 octobre 2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) n'est plus systématique : si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) déposée(s) en concurrence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,  
Le chef du bureau  
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

<b>Commune</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Exploitant antérieur ou Preneur en place</b>
LAVIT	0,9825	Négrau E 93	DUPUY Fabrice	GAEC DE MERCHANT